



# **BUDGET PRIMITIF**

**De l'exercice 2014**

**DFA-DRH 2014-27**

## **DELIBERATION EMPLOIS**

**BUDGET GENERAL**

Direction des Finances et des Achats

Sous-direction du Budget  
-----

Direction des Ressources Humaines

Mission Analyses, Prévisions et Emplois

**2014 DFA DRH 27** - Projet de budget primitif emplois pour 2015

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mes cher-e-s collègues,

Le projet de budget emplois au titre de la Ville et du Département de Paris que je vous soumetts permet de mettre en œuvre les engagements de mandature pris auprès des Parisiennes et des Parisiens, tout en respectant les grands équilibres financiers de la collectivité dans un contexte particulièrement contraint. Ainsi, des créations d'emplois permettent de développer le service public parisien, tandis que parallèlement l'administration se réorganise avec une optimisation des fonctions support.

Ce budget emplois s'inscrit donc dans le cadre d'une politique des ressources humaines progressiste et responsable, qui met l'accent sur le dialogue social, l'amélioration des conditions de travail, l'égalité professionnelle et l'accompagnement individualisé des agents. La présentation du budget emplois est aussi l'occasion de souligner l'investissement professionnel et le talent des femmes et des hommes qui font vivre, chaque jour, le service public parisien.

Ce projet de budget emplois a été revisité dans sa forme afin de fournir une information plus complète et de mieux valoriser les orientations politiques définies en début de mandat. Ainsi, il est proposé de faire évoluer les tableaux annexes à cette délibération. Jusqu'à présent présentés par direction, ils font désormais l'objet d'une présentation par fonction. Ce choix facilite l'analyse en termes de politiques publiques et répond à l'exigence d'information des citoyens et des élus. Par ailleurs, le nouveau modèle de tableaux annexes comporte des espaces de commentaires qui permettent de donner davantage de précisions et d'explicitier les différents mouvements de postes budgétaires. Pour rappel, les tableaux annexes décrivent les mouvements d'effectifs, les effectifs globaux faisant l'objet d'un document spécifique intégré dans le projet de budget (l'état du personnel).

## 1) Des créations d'emplois affectées dans les services auprès des Parisiennes et des Parisiens :

Les effectifs de l'administration parisienne évoluent pour renforcer le service public parisien dont l'offre continuera à s'enrichir en 2015, avec une attention particulière portée aux quartiers prioritaires.

Ainsi, il est proposé de créer 117 emplois dans les nouveaux équipements.

Ces créations sont en majorité dédiées à l'amélioration de l'accueil des enfants parisiens, afin de contribuer à leur épanouissement et de faciliter la vie des familles. Ainsi, 44 postes seront créés pour les établissements d'accueil de la petite enfance, dont près de 40 liés à l'ouverture de nouvelles crèches collectives, situées rue de Gravelle (12<sup>ème</sup> arrondissement) et dans la ZAC Paris Nord-Est (19<sup>ème</sup> arrondissement). 39 postes seront par ailleurs créés pour les ouvertures et extensions d'écoles et collèges parisiens, dont 26 liés à l'ouverture de deux nouvelles écoles polyvalentes dans les quartiers Masséna (13<sup>ème</sup> arrondissement) et Clichy-Batignolles (17<sup>ème</sup> arrondissement), et 10 pour l'ouverture de deux nouveaux collèges dans les 17<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements.

Dans le domaine culturel, 22 postes seront créés, pour l'ouverture des nouvelles bibliothèques La Canopée et Françoise Sagan, et pour les nouveaux Conservatoires Municipaux d'Arrondissement (CMA) du centre de Paris et du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Enfin, il est prévu de créer 8 postes pour permettre l'ouverture des nouveaux gymnases Saussure (17<sup>ème</sup> arrondissement) et Delessert (10<sup>ème</sup> arrondissement), ainsi que 3 postes pour l'ouverture au public de nouveaux espaces verts et 1 poste pour l'ouverture d'une antenne de la Maison des Initiatives Étudiantes (MIE) située rue de Rennes (6<sup>ème</sup> arrondissement).

Par ailleurs, l'amélioration de la prise en charge des élèves parisiens sur les temps périscolaires et extrascolaires demeure une priorité pour la collectivité, qui mobilise tous les moyens nécessaires.

Dès la rentrée 2013, Paris s'est engagé dans l'Aménagement des Rythmes Éducatifs. Pour assurer à chaque enfant la même chance de réussite que tous les autres, Paris propose gratuitement à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires des activités nombreuses et de qualité. Un an après, le bilan de la réforme est positif. Le dispositif peut toutefois être adapté avec pragmatisme, notamment à l'école maternelle ou s'agissant de la fonction ménage. 151 postes budgétaires sont créés à ce titre au budget emplois de 2015.

Cet effort s'accompagne de la poursuite de la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), engagée dès les rentrées 2013 et 2014 dans les écoles maternelles et les écoles primaires des quartiers prioritaires. En contrepartie de financements de la Caisse d'Allocations Familiales, le CEJ prévoit de renforcer la qualité de l'accueil périscolaire, en améliorant les ratios d'encadrement (1 encadrant pour 14 enfants en école maternelle et 1 encadrant pour 18 enfants en école élémentaire), ainsi que la qualification des personnels. Cette amélioration de l'accueil périscolaire se traduira notamment par la mise en place de projets englobant les différents temps périscolaires. Les 940 créations de postes proposées au titre du CEJ permettront d'atteindre ces objectifs en stabilisant des personnels titulaires et contractuels qualifiés et, dans le même temps, de limiter substantiellement le recours aux heures de vacation.

L'attention portée aux services publics de proximité se traduit enfin par des créations de postes complémentaires dans les secteurs prioritaires de la propreté, de la sécurité et de la petite enfance, ainsi que dans les services déconcentrés des directions. 40 postes sont créés à la direction des familles et de la

petite enfance afin de permettre un réel renforcement du volant de remplacement nécessaire au bon fonctionnement des crèches et à l'amélioration des conditions de travail des personnels de la petite enfance.

Au total, il est proposé 1292 créations d'emplois, compte tenu d'un solde positif des transformations, ce qui représente un effort significatif de la collectivité parisienne en faveur de l'emploi public et du service aux Parisiennes et Parisiens.

## 2) L'amélioration du déroulement de carrière des personnels :

Ce budget vous propose également des transformations d'emplois, destinées essentiellement à sécuriser les parcours professionnels et à offrir de meilleures perspectives de carrière aux personnels au sein de la collectivité parisienne.

Ainsi, la Ville s'est engagée de manière déterminée dans un mouvement de dé-précarisation des personnels concourant régulièrement aux activités de la Ville. Suite à la loi du 12 mars 2012, un important programme de résorption de l'emploi contractuel précaire a été adopté par le Conseil de Paris en mars 2013. Dans le cadre du présent budget, 55 transformations de postes sont proposées afin de poursuivre la mise en œuvre de ce programme et de transformer des postes d'agent contractuel en postes de titulaire.

Par ailleurs, il est proposé de procéder à 214 transformations catégorielles. Elles permettront de mieux prendre en compte la réalité des responsabilités assumées par les personnels et d'améliorer leur déroulement de carrière. Dans le cadre d'un dialogue social constructif, sont notamment prévues la mise en place de Responsables Éducatifs Ville supplémentaires, la création d'un emploi fonctionnel de catégorie C sur le secteur de la petite enfance, des promotions en catégorie B et la mise en œuvre de la réforme pour les personnels de maîtrise.

Enfin, d'autres transformations sont proposées afin de permettre une meilleure adéquation entre les postes budgétaires et les besoins fonctionnels des directions et de procéder à des ajustements techniques.

## 3) Des transferts liés essentiellement aux réorganisations de l'administration parisienne :

La collectivité parisienne s'est engagée dans une démarche volontaire de modernisation de son administration, afin de remplir de façon optimale ses missions de service public. Ainsi, il a été décidé de procéder à des rapprochements de directions dès le début de la mandature, sur la base d'un examen précis des missions réalisées et des politiques publiques à mettre en œuvre. Ce travail a été présenté en CHS central le 30 juin 2014 et en CTP central le 3 juillet 2014.

Ces rapprochements de directions, intervenus à l'été 2014, sont régularisés par des transferts de postes dans le projet de budget emplois pour 2015.

4) Des redéploiements d'emplois effectués principalement dans les fonctions support des directions et les cabinets des élus :

Afin de respecter les grands équilibres financiers de la collectivité, il apparaît indispensable d'optimiser l'organisation des services de l'administration parisienne et de procéder à des redéploiements de postes. Dans cette perspective, un travail approfondi a été mené sur les missions et l'organisation des directions. Il a permis de redéployer 490 postes budgétaires.

Un effort particulier a été réalisé sur les fonctions support de la collectivité parisienne et sur la taille des cabinets d'élus.

Au total, le projet de budget emplois qui vous est proposé conduit à créer en net 802 postes pour l'ensemble de la collectivité parisienne, traduisant bien toute l'attention portée par la municipalité au développement des services publics malgré un contexte budgétaire contraint.

Ce projet de délibération a été présenté au Comité Technique Paritaire central afin de recueillir son avis.

Je vous prie, mes cher-e-s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

Direction des Finances et des Achats  
-----

Sous-Direction du Budget  
-----

Direction des Ressources Humaines  
-----

Mission Analyses, Prévisions, Emplois  
-----

**2014 DFA – DRH 27**

**Objet :** Projet de budget primitif emplois pour 2015

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire central du \_\_\_\_\_ ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose la création, la transformation et la suppression d'emplois dans les services et directions de la Commune de Paris ;

Considérant que la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique conduit à la transformation d'emplois de chargés de mission cadres supérieurs en emploi des corps d'attaché d'administrations parisiennes, d'ingénieur hydrologue et hygiéniste et d'ingénieur des travaux ;

Sur le rapport, présenté par M. \_\_\_\_\_, au nom de la \_\_\_\_\_ commission ; ensemble les observations portées au compte-rendu ;

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2015, les effectifs des personnels administratifs de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Secrétaire général adjoint	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Secrétaire général du Conseil de Paris	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Secrétaire général adjoint du Conseil de Paris	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Directeur, directeur général	-3	1 <sup>er</sup> janvier
Collaborateur de cabinet	-17	1 <sup>er</sup> janvier
Collaborateur de cabinet de maire d'arrondissement	-20	1 <sup>er</sup> janvier
Administrateur	-2	1 <sup>er</sup> janvier
Attaché d'administrations parisiennes (1)	+72	1 <sup>er</sup> janvier
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-32	1 <sup>er</sup> janvier
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+3	1 <sup>er</sup> septembre
Adjoint administratif d'administrations parisiennes (2)	-88	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+10	1 <sup>er</sup> septembre
Chargé de mission cadre supérieur	-86	1 <sup>er</sup> janvier
Chargé de mission cadre moyen	-25	1 <sup>er</sup> janvier
Agent informatique cadre supérieur	-21	1 <sup>er</sup> janvier
Animateur des conseils d'arrondissement de la jeunesse	-2	1 <sup>er</sup> janvier

Corps ou emploi - Mois	Total	Date d'effet
Chargé de mission cadre supérieur (mois)	+6	1 <sup>er</sup> janvier

- (1) Dont 72 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la communication, des fonctions de nature administrative, financière, juridique, ainsi que la conduite de projets complexes. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des attachés d'administrations parisiennes.
- (2) Soit -1 pour le budget annexe de l'assainissement.

Article 2 : Au titre de l'année 2015, les effectifs des personnels techniques de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Architecte voyer, architecte voyer général	-4	1 <sup>er</sup> janvier
Ingénieur des services techniques	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement (3)	+31	1 <sup>er</sup> janvier
Ingénieur hydrologue et hygiéniste (4)	+1	1 <sup>er</sup> janvier
Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision (5)	-8	1 <sup>er</sup> janvier
Technicien supérieur d'administrations parisiennes stagiaire et cycle préparatoire	-20	1 <sup>er</sup> janvier
Agent technique contractuel de catégorie II	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Agent technique contractuel de catégorie IV C	-1	1 <sup>er</sup> janvier

(3) Dont 30 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions de nature administrative, financière, technique, informatique, ainsi que la conduite de projets complexes. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des ingénieurs des travaux.

(4) Dont 1 emploi susceptible d'être pourvu par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la prévention des risques professionnels, la sécurité et la santé au travail. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des ingénieurs hydrologues hygiénistes.

(5) Dont -1 pour le budget annexe de l'assainissement.

Article 3 : Au titre de l'année 2015, les effectifs des personnels ouvriers de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Chef d'exploitation (8)	+18	1 <sup>er</sup> janvier
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes (9)	-34	1 <sup>er</sup> janvier
Technicien des services opérationnels	+112	1 <sup>er</sup> janvier
Conducteur automobile et transport en commun (10)	-12	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes (11)	-105	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes	+4	1 <sup>er</sup> septembre
Eboueur	+12	1 <sup>er</sup> janvier

(8) Soit 1 pour le budget annexe de l'assainissement.

(9) Soit -1 pour le budget annexe de l'assainissement

(10) Soit -12 pour le budget annexe de l'assainissement.

(11) Soit -5 pour le budget annexe de l'assainissement.

Article 4 : Au titre de l'année 2015, les effectifs des personnels du secteur sportif et d'animation de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation de la Commune de Paris	+9	1 <sup>er</sup> janvier
Educateur des activités physiques et sportives	-4	1 <sup>er</sup> janvier
Animateur d'administrations parisiennes	+28	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint d'animation et d'action sportive	-28	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint d'animation et d'action sportive	+855	1 <sup>er</sup> septembre
Adjoint d'animation contractuel à temps incomplet	+80	1 <sup>er</sup> septembre

Article 5 : Au titre de l'année 2015, les effectifs des personnels du secteur culturel de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Professeur de la Ville de Paris	-15	1 <sup>er</sup> janvier
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes	-2	1 <sup>er</sup> janvier
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Commune de Paris	+10	1 <sup>er</sup> janvier



Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	+1	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint administratif des bibliothèques	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage	-6	1 <sup>er</sup> janvier
Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	-18	1 <sup>er</sup> janvier
Professeur contractuel des ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Accompagnateur musical contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	-12	1 <sup>er</sup> janvier
Assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris	+12	1 <sup>er</sup> janvier
Agent contractuel des bibliothèques à temps non complet	+4	1 <sup>er</sup> janvier
Guide auxiliaire (6 mois par an)	-5	1 <sup>er</sup> janvier
Guide auxiliaire à mi-temps	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Guide gardien	-1	1 <sup>er</sup> janvier

Corps ou emploi Vacations (exprimées en heures)	Total	Date d'effet
Assistant spécialisé d'enseignement artistique vacataire des conservatoires municipaux d'arrondissement de Paris	+10 150	1 <sup>er</sup> janvier

Article 6 : Au titre de l'année 2015, les effectifs des personnels du secteur médico-social de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+1	1 <sup>er</sup> septembre
Puéricultrice cadre de santé	-2	1 <sup>er</sup> janvier
Puéricultrice cadre de santé	+1	1 <sup>er</sup> septembre
Puéricultrice (classe normale et supérieure)	+2	1 <sup>er</sup> septembre
Technicien de laboratoire cadre de santé	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Educateur de jeunes enfants	+5	1 <sup>er</sup> janvier
Educateur de jeunes enfants	+4	1 <sup>er</sup> septembre
Référent prévention et communication des établissements de la petite enfance	+40	1 <sup>er</sup> janvier
Auxiliaire de puériculture et de soins d'administrations parisiennes	+5	1 <sup>er</sup> janvier
Auxiliaire de puériculture et de soins d'administrations parisiennes	+23	1 <sup>er</sup> septembre
Agent spécialisé des écoles maternelles	+158	1 <sup>er</sup> septembre
Agent technique de la petite enfance	-1,5	1 <sup>er</sup> janvier
Agent technique de la petite enfance	+7	1 <sup>er</sup> septembre
Agent technique des écoles	+30	1 <sup>er</sup> janvier
Agent technique des écoles	+11	1 <sup>er</sup> septembre
Agent technique des écoles contractuel	-30	1 <sup>er</sup> janvier
Médecin du service médical contractuel	+2	1 <sup>er</sup> janvier

Corps ou emploi Vacations (exprimées en heures)	Total	Date d'effet
Heures annuelles médecin du travail statutaire	-3 640	1 <sup>er</sup> janvier

Article 7 : Au titre de l'année 2015, les effectifs des personnels du secteur service et divers de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Technicien de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris	+13	1er janvier
Chef de service intérieur et chargé de coordination	-101	1er janvier
Inspecteur du service de sécurité	-3	1er janvier
Agent d'accueil et de surveillance	-9	1er janvier
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-21	1er janvier
Agent de ménage contractuel	+2	1er janvier

Article 8 : Les mesures prises aux articles 1 à 7 de la présente délibération, adossée à la délibération du Département, représentent une dépense de 5,3 millions d'euros pour les deux collectivités au titre de l'année 2015 qui s'accompagnera d'un effet report sur l'année 2016. Elle sera prélevée sur les crédits du chapitre 012 de l'exercice 2015.

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

**FONCTION O - Services généraux des administrations publiques locales**

rubriques M14	intitulé	directions
O20	Administration de la collectivité	Cabinet/DAJ/DFA/DILT/DPA/DRH/DST/DUCT/DDCT/IG/SG/Scolarité /Effectifs non répartis
O21	Assemblée locale	SGCP/DDCT
O22	Administration de l'Etat	DUCT/DDCT
O23	Information, communication, publicité	DICOM
O26	Cimetières et pompes funèbres	DEVE

**I / CREATIONS**

Les créations de postes dans les services généraux sont limitées, la priorité étant donnée aux postes en contact avec les Parisiens. Sur les fonctions support, les besoins sont satisfaits grâce à une meilleure utilisation des ressources existantes.

Les créations de postes sont notamment liées à des dispositifs destinés à améliorer la qualité du service offert aux Parisiens :

- 2 postes sont créés à la DRH pour renforcer les équipes administratives qui depuis 2013 gèrent la mise en place de l'Aménagement des Rythmes Éducatifs et du Contrat Enfance Jeunesse. Ces équipes mettent en œuvre une ambitieuse politique de recrutements et de formation visant à stabiliser mais aussi à professionnaliser les agents de l'animation ;

- 1 poste de renfort est proposé afin de poursuivre le déploiement et la consolidation du label QualiParis et renforcer le dispositif d'écoute des usagers. Pour rappel, le dispositif QualiParis a pour ambition de mettre l'usager au cœur de la démarche de qualité de service et d'harmoniser les bonnes pratiques pour un traitement identique de l'usager sur l'ensemble du territoire parisien. Cette création se fera en contrepartie de la diminution des dépenses d'appui externe ;

- 1 poste de cadre technique est par ailleurs créé dans la mairie du 19e arrondissement, en vue de renforcer la qualité du service public de proximité.

Trois créations de postes sont également prévues pour accompagner des chantiers majeurs de la mandature, comme le développement de la participation citoyenne ou la thématique de la nuit.

Enfin, la mise en œuvre d'un plan d'archivage des marchés à la Direction des Finances et des Achats justifie la création de 6 mois d'agent non titulaire afin d'aider la direction à rationaliser son archivage.

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Nouvelle mission	Politique de la nuit	Attaché d'administrations parisiennes	+1			DDCT	1er janvier	020
Nouvelle mission	Participation citoyenne	Attaché d'administrations parisiennes	+1			DDCT	1er janvier	020
Nouvelle mission	Participation citoyenne / gestionnaire de réseau social	Attaché d'administrations parisiennes	+1			DDCT	1er janvier	020
Renforcement	QualiParis	Attaché d'administrations parisiennes	+1			DDCT	1er janvier	020
Renforcement	Réseau des cadres techniques en mairie d'arrondissement	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	+1			DDCT	1er janvier	020
Nouvelle mission	Amélioration de l'accueil périscolaire (Contrat Enfance Jeunesse) - Renfort de gestion	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+2			DRH	1er janvier	020
Renforcement	Plan d'archivage des marchés	Chargé de mission cadre supérieur			+6	DFA	1er janvier	020

## II / AUTRES MOUVEMENTS

La réorganisation de l'administration parisienne s'est faite à partir de rapprochements de directions qui sont régularisés par des transferts de postes au budget emplois. Par ailleurs, dans le cadre du dialogue permanent avec les organisations syndicales, certaines avancées sociales sont matérialisées par des transformations catégorielles afin d'améliorer les carrières des agents. Ainsi, 7 transformations de personnel de maîtrise en chef d'exploitation sont proposées pour les directions relevant des services généraux. Et la modification du statut particulier de technicien des services opérationnels (TSO), avec la création d'une spécialité "logistique générale et coordination", permet d'intégrer dans ce corps 55 agents détachés dans les emplois fonctionnels de chef de service intérieur et de chargé de coordination.

Dans la perspective de développement de l'emploi titulaire stable, le mouvement de transformation d'emplois contractuels en emplois titulaires susceptibles d'être occupés par des agents contractuels, amorcé au BS emplois 2014, se poursuit avec des transformations d'emplois contractuels en titulaires (conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).

Dans les services généraux, les redéploiements sont essentiellement issus de la modernisation des fonctions support et de la réduction de la taille des cabinets. Ils concourent à l'objectif général d'évolution maîtrisée de la masse salariale. Ils soutiennent une gestion des ressources humaines tournée vers le développement des services publics et la mise en œuvre des engagements de la mandature.

Une partie des redéploiements est issue des effectifs non répartis, et correspond donc à un ajustement technique sans impact sur les services.

Type de mouvement	Directions	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Transfert de la DA : création de la DFA	DA	-227			1er janvier	020
Transfert de la DA : création de la DFA	DFA	+227			1er janvier	020
Transfert : création de la DFA	DF	-364		-15	1er janvier	020
Transfert : création de la DFA	DFA	+364		+15	1er janvier	020
Transfert de la DILT vers la DFA (marchés d'habillement)	DILT	-3			1er janvier	020
Transfert de la DILT vers la DFA (marchés d'habillement)	DFA	+3			1er janvier	020
Transfert du SG vers la DFA (régularisation)	SG	-1			1er janvier	020
Transfert du SG vers la DFA (régularisation)	DFA	+1			1er janvier	020
Transfert de la DFA vers les effectifs non répartis	DFA	-2			1er janvier	020
Transfert en provenance de la DFA vers les effectifs non répartis	Effectifs non répartis	+2			1er janvier	020
Transfert de la DFA vers la DSTI (relais technique informatique)	DFA	-6			1er janvier	020
Transfert de la DFA vers la DSTI (relais technique informatique)	DSTI	+6			1er janvier	020
Transfert de la DUCT : création de la DDCT	DUCT	-1233	-50 800	-128	1er janvier	022
Transfert de la DUCT : création de la DDCT	DUCT	+1 233	+50 800	+128	1er janvier	022
Transfert de la DUCT : création de la DDCT	DUCT	-491			1er janvier	020
Transfert de la DUCT : création de la DDCT	DDCT	+491			1er janvier	020
Transfert de la DPVI : création de la DDCT	DPVI	-83			1er janvier	020
Transfert de la DPVI : création de la DDCT	DDCT	+83			1er janvier	020
Transfert du SGCP : création de la DDCT	SGCP	-366			1er janvier	021
Transfert du SGCP : création de la DDCT	DDCT	+354			1er janvier	021
Transfert du SGCP : création de la DDCT	DDCT	+1			1er janvier	020
Transfert du SGCP : création de la DDCT	DDCT	+11			1er janvier	022
Transfert du SG vers la DDCT (DPMC)	SG	-11			1er janvier	020
Transfert du SG : création de la DDCT (DPMC)	DDCT	+11			1er janvier	020
Transfert de la DDCT vers la DICOM (régularisation)	DDCT	-1			1er janvier	021
Transfert de la DDCT vers la DICOM (régularisation)	DICOM	+1			1er janvier	023
Transfert de la DDCT vers la DRH (régularisation)	DDCT	-1			1er janvier	021
Transfert de la DDCT vers la DRH (régularisation)	DRH	+1			1er janvier	020
Transfert de la DEVE vers la DICOM (régularisation)	DICOM	+1			1er janvier	023

Transfert du SG vers la DICOM (DGEP)	SG	-47			1er janvier	020
Transfert du SG vers la DICOM (DGEP)	DICOM	+47			1er janvier	023
Transfert du SG vers la DICOM (régularisation)	SG	-2			1er janvier	020
Transfert du SG vers la DICOM (régularisation)	DICOM	+2			1er janvier	023
Transfert du Cabinet vers le SG (régularisation)	CAB	-2			1er janvier	020
Transfert du Cabinet vers le SG (régularisation)	SG	+2			1er janvier	020
Transfert de la DPA vers les effectifs non répartis	DPA	-1			1er janvier	020
Transfert de la DPA vers les effectifs non répartis	Effectifs non répartis	+1			1er janvier	020
Transfert du SG vers la DLH (régularisation)	SG	-1			1er janvier	020
Transfert de la DVD vers la DILT	DILT	+2			1er janvier	020
Transfert de la DDEES vers la DRH ( transfert du SASCA)	DRH	+39			1er janvier	020
Transfert de la DASES vers la DRH (gestion de la paie des AFD)	DRH	+1			1er janvier	020
Transfert de la DPA vers la DEVE (régularisation)	DPA	-1			1er janvier	020
Transfert de la DDEES vers les effectifs non répartis	Effectifs non répartis	+1			1er janvier	020

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Mesures catégorielles	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-5			DPA	1er janvier	020
Mesures catégorielles	Chef d'exploitation	+5			DPA	1er janvier	020
Mesures catégorielles	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-2			Effectifs non répartis	1er janvier	020
Mesures catégorielles	Chef d'exploitation	+2			Effectifs non répartis	1er janvier	020
Mesures catégorielles	Chef de service intérieur et chargé de coordination	-41			DILT	1er janvier	020
Mesures catégorielles	Technicien des services opérationnels	+41			DILT	1er janvier	020
Mesures catégorielles	Chef de service intérieur et chargé de coordination	-14			DDCT	1er janvier	022
Mesures catégorielles	Technicien des services opérationnels	+14			DDCT	1er janvier	022
Résorption de l'emploi précaire	Chargé de mission cadre moyen	-1			DDCT	1er janvier	022
Résorption de l'emploi précaire	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+1			DDCT	1er janvier	022
Transformations	Architecte voyer	-1			CABINET	1er janvier	020
Transformations	Ingénieur des services techniques	+1			CABINET	1er janvier	020
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur	-1			DAJ	1er janvier	020
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes	+1			DAJ	1er janvier	020
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur	-9			DDCT	1er janvier	020
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes	+9			DDCT	1er janvier	020
Transformations	Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-2			DDCT	1er janvier	021
Transformations	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+2			DDCT	1er janvier	021
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur	-15			DICOM	1er janvier	023
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes	+15			DICOM	1er janvier	023
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur	-1			DILT	1er janvier	020
Transformations	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	+1			DILT	1er janvier	020
Transformations	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-1			DILT	1er janvier	020
Transformations	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-1			DILT	1er janvier	020
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes	+1			DILT	1er janvier	020
Transformations	Agent technique contractuel de catégorie II	-1			DPA	1er janvier	020
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes	+1			DPA	1er janvier	020

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Transformations	Architecte voyer	-1			DPA	1er janvier	020
Transformations	Adjoint technique d'administrations parisiennes	-1			DPA	1er janvier	020
Transformations	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	+2			DPA	1er janvier	020
Transformations	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	+1			DPA	1er janvier	020
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes	+1			DPA	1er janvier	020
Transformations	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-2			DFA	1er janvier	020
Transformations	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+1			DFA	1er janvier	020
Transformations	Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-3			DFA	1er janvier	020
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes	+1			DFA	1er janvier	020
Transformations	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+1			DFA	1er janvier	020
Transformations	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-4			DFA	1er janvier	020
Transformations	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+5			DFA	1er janvier	020
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur	-1			IG	1er janvier	020
Transformations	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+2			IG	1er janvier	020
Transformations	Médecin du service médical contractuel	+2			DRH	1er janvier	020
Transformations	Heures annuelles médecin du travail statutaire		-3640		DRH	1er janvier	020
Transformations	Agent informatique cadre supérieur	-20			DSTI	1er janvier	020
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur	-5			DSTI	1er janvier	020
Transformations	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	+25			DSTI	1er janvier	020
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur	-13			SG	1er janvier	020
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes	+13			SG	1er janvier	020
Redéploiement	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-1			IG	1er janvier	020
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-2			DAJ	1er janvier	020
Redéploiement	Secrétaire général du Conseil de Paris	-1			DDCT	1er janvier	021
Redéploiement	Secrétaire général adjoint du Conseil de Paris	-1			DDCT	1er janvier	021
Redéploiement	Directeur, directeur général	-1			DDCT	1er janvier	020
Redéploiements	Collaborateur de cabinet	-16			DDCT	1er janvier	021
Redéploiements	Collaborateur de cabinet de maire d'arrondissement	-20			DDCT	1er janvier	020
Redéploiements	Attaché d'administrations parisiennes	-2			DDCT	1er janvier	021
Redéploiements	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-4			DDCT	1er janvier	021
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-13			DDCT	1er janvier	021
Redéploiement	Architecte voyer	-1			DDCT	1er janvier	020
Redéploiement	Ingénieur des services techniques	-1			DDCT	1er janvier	021
Redéploiement	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	-1			DDCT	1er janvier	021
Redéploiement	Chargé d'études documentaires	-1			DDCT	1er janvier	021
Redéploiements	Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-2			DDCT	1er janvier	021
Redéploiement	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-1			DPA	1er janvier	020
Redéploiements	Ingénieur des services techniques	-1			DPA	1er janvier	020
Redéploiements	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	-2			DPA	1er janvier	020
Redéploiement	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	-1			DPA	1er janvier	020
Redéploiement	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-1			DPA	1er janvier	020
Redéploiements	Adjoint technique d'administrations parisiennes	-22			DPA	1er janvier	020
Redéploiement	Directeur, directeur général	-1			DFA	1er janvier	020
Redéploiements	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-9			DFA	1er janvier	020
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-11			DFA	1er janvier	020
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-7			DICOM	1er janvier	023
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-1			DILT	1er janvier	020
Redéploiements	Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-12			DILT	1er janvier	020

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Redéploiements	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-3			DRH	1er janvier	020
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-7			DRH	1er janvier	020
Redéploiements	Technicien supérieur d'administrations parisiennes stagiaire et cycle préparatoire	-20			DRH SCOLARITE	1er janvier	020
Redéploiement	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-1			DSTI	1er janvier	020
Redéploiement	Chargé de mission cadre supérieur	-1			DSTI	1er janvier	020
Redéploiements	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	-2			DSTI	1er janvier	020
Redéploiement	Adjoint technique d'administrations parisiennes	-1			DSTI	1er janvier	020
Redéploiement	Secrétaire général adjoint	-1			SG	1er janvier	020
Redéploiement	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-1			SG	1er janvier	020
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-4			SG	1er janvier	020
Redéploiement	Directeur, directeur général	-1			CABINET	1er janvier	020
Redéploiements	Administrateur	-2			CABINET	1er janvier	020
Redéploiements	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-3			CABINET	1er janvier	020
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-8			CABINET	1er janvier	020
Redéploiement	Collaborateur de cabinet	-1			CABINET	1er janvier	020
Redéploiements	Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-2			CABINET	1er janvier	020
Redéploiements	Guide auxiliaire (6 mois par an)	-5			Effectifs non répartis	1er janvier	020
Redéploiement	Guide auxiliaire à mi-temps	-1			Effectifs non répartis	1er janvier	020
Redéploiement	Guide gardien	-1			Effectifs non répartis	1er janvier	020
Redéploiements	Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires	-15			Effectifs non répartis	1er janvier	020

#### BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS AUTOMOBILES MUNICIPAUX (TAM)

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	NB de mois	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Redéploiements	Adjoint technique d'administrations parisiennes	-5			DILT	1er janvier	BA
Redéploiements	Conducteur automobile et de transport en commun	-12			DILT	1er janvier	BA

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publique**

rubriques M14

intitulé

directions

110

Services communs

DPP

**I / CREATIONS**

La sécurité constitue l'une des priorités de la mandature, car la sécurité est un droit. Faire respecter ce droit, c'est lutter contre les menaces nouvelles, c'est être ferme contre les nuisances, les incivilités et les violences, c'est être pragmatique avec une politique de dialogue et de médiation. À cette fin, le nombre de postes budgétaires affectés à la Direction de la Prévention et de la Protection a augmenté de 371 au cours des deux précédentes mandatures.

En matière de prévention, la présence des équipes de la Ville sur le terrain est un objectif essentiel qui passe notamment par la poursuite du déploiement des équipes de correspondants de nuit dans les quartiers sensibles de la capitale. 10 équipes de correspondants de nuit sont d'ores et déjà réparties entre 10 arrondissements (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e). La stabilisation de l'équipe affectée dans le 17e arrondissement justifie la création de 10 postes d'agent de médiation sociale.

Un renfort est également proposé en faveur de l'unité d'assistance aux sans-abri afin de développer le dialogue avec les populations concernées, notamment les personnes d'origine étrangère

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Nouvelle mission	Equipe des correspondants de nuit du 17ème arrondissement	Agent d'accueil et de surveillance	+10	DPP	1er janvier	110
Renforcement	Unité d'assistance aux sans-abri	Agent d'accueil et de surveillance	+1	DPP	1er janvier	110

**II / AUTRES MOUVEMENTS**

Il est prévu de renforcer l'encadrement des équipes de terrain par transformation de postes d'agent d'accueil et de surveillance (catégorie C) en postes de technicien de tranquillité publique et de surveillance (catégorie B).

Par ailleurs, des transformations catégorielles résultent de la réforme de la catégorie B, destinée à améliorer le déroulement de carrière des personnels.

Les redéploiements dégagent les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation des ambitions de la municipalité.

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Mesures catégorielles	Inspecteur du service de sécurité	-1	DPP	1er janvier	110
Mesures catégorielles	Agent d'accueil et de surveillance	-1	DPP	1er janvier	110
Mesures catégorielles	Technicien de tranquillité publique et de surveillance de la commune de Paris	+2	DPP	1er janvier	110
Transformations	Agent d'accueil et de surveillance	-7	DPP	1er janvier	110
Transformations	Technicien de tranquillité publique et de surveillance de la commune de Paris	+6	DPP	1er janvier	110
Redéploiements	Inspecteur du service de sécurité	-2	DPP	1er janvier	110
Redéploiements	Agent d'accueil et de surveillance	-8	DPP	1er janvier	110



Délibération des 15 et 16 décembre 2014

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

rubriques M14	intitulé	directions
20	Services communs	DASCO
211	Ecoles maternelles	DASCO
212	Ecoles primaires	DASCO
22	Enseignement du second degré	DASCO / DEVE

**I / CREATIONS**

Investir dans l'éducation, c'est investir dans l'avenir. Forte de cette conviction, la Ville prévoit l'ouverture de deux nouvelles écoles, dans le quartier Masséna (13e) et dans la ZAC Clichy Batignolles (17e), l'extension de l'école Olivier de Serres (15e) et la reconstruction de l'école Monceau (17e). 19 postes seront créés pour accompagner cette politique d'investissement dynamique.

Dès la rentrée 2013, Paris s'est aussi engagé dans l'Aménagement des Rythmes Éducatifs. Pour assurer à chaque enfant la même chance de réussite que tous les autres, Paris propose gratuitement à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires des activités nombreuses et de qualité. Un an après, le bilan de la réforme est positif. Le dispositif peut toutefois être adapté avec pragmatisme, notamment à l'école maternelle ou s'agissant de la fonction ménage. 151 postes budgétaires sont créés à ce titre au budget emplois de 2015. Ces postes correspondent notamment à la troisième phase du recrutement d'agents spécialisés des écoles maternelles – les recrutements avaient fait l'objet d'un phasage dans le temps afin de garantir un bon niveau de compétence des candidats sélectionnés.

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Nouveaux équipements	Ecole polyvalente Masséna (13e)	Agent spécialisé des écoles maternelles	+3	DASCO	1er septembre	211
Nouveaux équipements	Ecole polyvalente Masséna (13e)	Agent technique des écoles	+4	DASCO	1er septembre	212
Nouveaux équipements	Ecole polyvalente ZAC Clichy Batignolles (17e)	Agent spécialisé des écoles maternelles	+3	DASCO	1er septembre	211
Nouveaux équipements	Ecole polyvalente ZAC Clichy Batignolles (17e)	Agent technique des écoles	+6	DASCO	1er septembre	212
Nouveaux équipements	Extension de l'école Olivier de Serres (15e)	Agent spécialisé des écoles maternelles	+2	DASCO	1er septembre	211
Nouveaux équipements	Reconstruction de l'école Monceau (17e)	Agent technique des écoles	+1	DASCO	1er septembre	212
Nouvelle mission	Aménagement des Rythmes Educatifs (ARE)	Agent spécialisé des écoles maternelles	+150	DASCO	1er septembre	211
Nouvelle mission	(ARE) Création d'une Mission "entretien des locaux scolaires"	Attaché d'administrations parisiennes	+1	DASCO	1er janvier	20

**I / AUTRES MOUVEMENTS**

Paris prend toute sa part dans la lutte contre l'emploi précaire et la dualité du marché du travail. Dans le cadre du plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, la transformation de 31 postes de contractuel en postes de titulaire est prévue.

La mise en œuvre des nouveaux services publics est soutenue par une politique de redéploiements d'emplois, qui prend appui sur la modernisation des fonctions support et l'identification de postes vacants.

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Résorption de l'emploi précaire	Agent technique des écoles contractuel	-30	DASCO	1er janvier	212
Résorption de l'emploi précaire	Agent technique des écoles	+30	DASCO	1er janvier	212
Résorption de l'emploi précaire	Chargé de mission cadre moyen	-1	DASCO	1er janvier	20
Résorption de l'emploi précaire	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+1	DASCO	1er janvier	20
Redéploiements	Professeur de la Ville de Paris	-15	DASCO	1er janvier	212
Redéploiements	Attaché d'administrations parisiennes	-4	DASCO	1er janvier	20
Redéploiements	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-2	DASCO	1er janvier	20
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-8	DASCO	1er janvier	20
Redéploiements	Chargé de mission cadre supérieur	-2	DASCO	1er janvier	20
Redéploiement	Chargé de mission cadre moyen	-1	DASCO	1er janvier	20

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

**FONCTION 3 - Culture**

rubriques M14	intitulé	directions
30	Services communs	DAC
312	Arts plastiques et autres activités annexes (activités artistiques)	DAC
321	Bibliothèques et médiathèques	DAC
323	Archives	DAC
324	Entretien du patrimoine culturel (patrimoine)	DAC

**I / CREATIONS**

La culture doit demeurer « l'ADN de Paris » et être plus accessible, démocratisée. Une politique dynamique d'ouverture de nouveaux équipements doit nous aider à relever ce défi.

Ainsi, dans le domaine de la lecture publique, l'ouverture de la médiathèque de la Canopée aux Halles (1er arrondissement) prévue en 2015 nécessite la création de 4 postes pour finaliser l'équipe déjà constituée pour la préfiguration de l'équipement. Par ailleurs, 2 postes sont destinés à permettre l'ouverture dominicale de la nouvelle médiathèque Françoise Sagan (10e arrondissement).

Parallèlement, dans le domaine de l'éducation musicale, la montée en charge des nouveaux conservatoires municipaux d'arrondissement (CMA) ainsi que l'ouverture du CMA du 12e arrondissement et du CMA du Centre de Paris induisent des besoins nouveaux en postes d'accueil, de logistique et d'enseignement, ainsi qu'en dotation d'heures d'enseignement. Le déploiement du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) sur de nouveaux sites nécessite également un renfort en personnel d'accueil et de surveillance.

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Nouveaux équipements	Ouverture de la bibliothèque de la Canopée Les Halles	Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	+2		DAC	1er janvier	321
Nouveaux équipements	Ouverture le dimanche de la bibliothèque de la Canopée Les Halles	Agent contractuel des bibliothèques à temps non complet	+2		DAC	1er janvier	321
Nouveaux équipements	Ouverture le dimanche de la bibliothèque Françoise Sagan	Agent contractuel des bibliothèques à temps non complet	+2		DAC	1er janvier	321
Nouveaux équipements	Conservatoires Municipaux d'Arrondissement	Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la commune de Paris	+10		DAC	1er janvier	312
Nouveaux équipements	Conservatoires Municipaux d'Arrondissement	Assistant spécialisé d'enseignement artistique vacataire		+10 150	DAC	1er janvier	312
Nouveaux équipements	Conservatoires Municipaux d'Arrondissement - CMA centre et CMA 12	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+4		DAC	1er janvier	312
Nouveaux équipements	Conservatoires Municipaux d'Arrondissement	Adjoint technique d'administrations parisiennes	+1		DAC	1er janvier	312
Extension d'équipement	Conservatoire à Rayonnement Régional (annexe Rousseau)	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+1		DAC	1er janvier	312

**II / AUTRES MOUVEMENTS**

Dans le cadre du plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, 4 transformations d'emplois de contractuel en emplois de titulaire sont proposées. Dans la même perspective de développement de l'emploi titulaire stable, le mouvement de transformation d'emplois contractuels en emplois titulaires susceptibles d'être occupés par des agents contractuels, amorcé au BS emplois 2014, se poursuit avec 21 transformations (conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).

Dans la continuité du BS 2014, des mesures d'ajustement techniques sont proposées afin de mettre en cohérence les effectifs réels et budgétaires.

Enfin, dans une optique d'évolution maîtrisée de la masse salariale et de modernisation de l'administration, les redéploiements sur la fonction culturelle se fondent largement sur une réorganisation des services centraux.

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Résorption de l'emploi précaire	Chargé de mission cadre moyen	-2		DAC	1er janvier	312
Résorption de l'emploi précaire	Chargé de mission cadre moyen	-2		DAC	1er janvier	321
Résorption de l'emploi précaire	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+2		DAC	1er janvier	312

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	NB d'heures	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Résorption de l'emploi précaire	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes		+2		DAC	1er janvier	321
Transformations	Accompagnateur musical contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris		-12		DAC	1er janvier	312
Transformations	Assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique		+12		DAC	1er janvier	312
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur		-12		DAC	1er janvier	312
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur		-7		DAC	1er janvier	30
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur		-2		DAC	1er janvier	324
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes		+11		DAC	1er janvier	312
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes		+6		DAC	1er janvier	30
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes		+2		DAC	1er janvier	324
Transformations	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement		+1		DAC	1er janvier	30
Transformations	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement		+1		DAC	1er janvier	312
Redéploiement	Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes		-1		DAC	1er janvier	321
Redéploiement	Adjoint administratif des bibliothèques		-1		DAC	1er janvier	321
Redéploiement	Adjoint technique d'administrations parisiennes		-1		DAC	1er janvier	321
Redéploiements	Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage		-5		DAC	1er janvier	321
Redéploiements	Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris		-3		DAC	1er janvier	312
Redéploiement	Professeur contractuel des ateliers Beaux Arts		-1		DAC	1er janvier	312
Redéploiement	Chargé d'études documentaires		-1		DAC	1er janvier	324
Redéploiements	Attaché d'administrations parisiennes		-2		DAC	1er janvier	324
Redéploiement	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes		-1		DAC	1er janvier	324
Redéploiement	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision		-1		DAC	1er janvier	324
Redéploiement	Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage		-1		DAC	1er janvier	323
Redéploiement	Adjoint administratif d'administrations parisiennes		-1		DAC	1er janvier	323
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes		-4		DAC	1er janvier	30
Redéploiement	Chargé de mission cadre supérieur		-1		DAC	1er janvier	30
Redéploiement	Chargé de mission cadre supérieur		-1		DAC	1er janvier	312
Redéploiement	Chargé de mission cadre supérieur		-1		DAC	1er janvier	324

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

**FONCTION 4 - Sports et jeunesse**

rubriques M14	intitulé	directions
40	Services communs	DJS
414	Autres équipements sportifs ou de loisirs	DJS
413	Piscines	DJS
414	Autres équipements sportifs ou de loisirs (bains douches)	DJS
421	Centres de loisirs (action périscolaire)	DASCO

**I / CREATIONS**

La fonction « sports et jeunesse » inclut le service public périscolaire, dont l'amélioration constitue une priorité de la mandature. Le secteur périscolaire bénéficie notamment de la poursuite de la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), engagée dès les rentrées 2013 et 2014 dans les écoles maternelles et les écoles primaires des quartiers prioritaires. En contrepartie de financements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le CEJ prévoit de renforcer la qualité de l'accueil périscolaire, en améliorant les ratios d'encadrement (1 encadrant pour 14 enfants en école maternelle et 1 encadrant pour 18 enfants en école élémentaire), ainsi que la qualification des personnels. Cette amélioration de l'accueil périscolaire se traduira notamment par la mise en place de projets englobant l'ensemble des temps périscolaires. Les 940 créations de postes proposées au titre du CEJ permettront d'atteindre ces objectifs en stabilisant des personnels titulaires et contractuels qualifiés et, dans le même temps, de limiter substantiellement le recours aux heures de vacation. Les recrutements seront répartis entre la rentrée 2015 et la rentrée 2016 afin de diminuer l'impact financier et en gestion. Les 940 postes incluent 15 postes de renfort de gestion (dont 2 à la DRH).

L'autre priorité est l'ouverture de nouveaux équipements, tant à la Direction de la Jeunesse et des Sports qu'à la Direction des Affaires Scolaires. Cette priorité justifie les créations de postes suivantes :

- 4 postes pour un nouveau gymnase dans le quartier Saussure (17e arrondissement) ;

- 4 postes pour un nouveau gymnase dans le quartier Delessert (10e arrondissement) ;

- 10 postes pour l'ouverture de deux centres de loisirs au sein de nouvelles écoles polyvalentes, dans le quartier Masséna (13e arrondissement) et dans la ZAC Clichy Batignolles (17e arrondissement).

Enfin, 2 postes sont prévus pour renforcer le service de l'équipement de la Direction de la Jeunesse et des Sports, qui fait face à un plan de charge très important en raison du plan de rénovation des piscines.

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Nouveaux équipements	Gymnase Saussure (17e)	Adjoint technique d'administrations parisiennes	+4	DJS	1er janvier	414
Nouveaux équipements	Gymnase Delessert (10e)	Adjoint technique d'administrations parisiennes	+4	DJS	1er septembre	414
Nouveaux équipements	Ouverture de deux centres de loisirs : école polyvalente Masséna (13e) et école polyvalente ZAC Clichy Batignolles (17e)	Adjoint d'animation et d'action sportive	+10	DASCO	1er septembre	421
Nouvelle mission	Amélioration de l'accueil périscolaire (Contrat Enfance Jeunesse)	Adjoint d'animation et d'action sportive	+845	DASCO	1er septembre	421
Nouvelle mission	Amélioration de l'accueil périscolaire (Contrat Enfance Jeunesse)	Adjoint d'animation contractuel	+80	DASCO	1er septembre	421
Nouvelle mission	Amélioration de l'accueil périscolaire (Contrat Enfance Jeunesse) - Renfort de gestion	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+3	DASCO	1er septembre	421
Nouvelle mission	Amélioration de l'accueil périscolaire (Contrat Enfance Jeunesse) - Renfort de gestion	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+10	DASCO	1er septembre	421
Renforcement	Programme de travaux d'entretien et suivi des normes de sécurité dans les piscines	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	+2	DJS	1er janvier	40

**II / AUTRES MOUVEMENTS**

La Ville prévoit des avancées sociales pour ses agents. Des transformations catégorielles permettront d'améliorer les déroulements de carrière et de mieux reconnaître les missions exercées.

- À la DJS, elles font notamment suite à la création de la spécialité « installations sportives » dans le corps des techniciens des services opérationnels (délibération des 19 et 20 mars 2012) et à la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale impliquant la requalification d'emplois de catégorie B en catégorie A.

- À la DASCO, 28 Responsables Educatifs Ville (REV) supplémentaires doivent renforcer la coordination sur les secteurs périscolaires et extrascolaires, et 46 chargés de coordination bénéficient d'une promotion dans le corps des techniciens des services opérationnels (TSO).

Dans le cadre du plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, 18 transformations d'emplois contractuels en emplois titulaires sont par ailleurs proposées. Cette résorption de l'emploi précaire constitue un axe fort de la politique des ressources humaines solidaire de la collectivité.

Enfin, l'utilisation des ressources est optimisée. Les redéploiements font suite à une réflexion approfondie sur l'organisation des fonctions support.

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Mesures catégorielles	Adjoint technique d'administrations parisiennes	-11	DJS	1er janvier	414
Mesures catégorielles	Technicien des services opérationnels	+11	DJS	1er janvier	414
Mesures catégorielles	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-9	DJS	1er janvier	414
Mesures catégorielles	Conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation de la commune de Paris	+9	DJS	1er janvier	414
Mesures catégorielles	Chef de service intérieur et chargé de coordination	-46	DASCO	1er janvier	421
Mesures catégorielles	Technicien des services opérationnels	+46	DASCO	1er janvier	421
Mesures catégorielles	Adjoint d'animation et d'action sportive	-28	DASCO	1er janvier	421
Mesures catégorielles	Animateur d'administrations parisiennes	+28	DASCO	1er janvier	421
Résorption de l'emploi précaire	Chargé de mission cadre moyen	-1	DJS	1er janvier	40
Résorption de l'emploi précaire	Animateur des conseils d'arrondissement de la jeunesse	-2	DJS	1er janvier	40
Résorption de l'emploi précaire	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+3	DJS	1er janvier	40
Résorption de l'emploi précaire	Chargé de mission cadre moyen	-15	DASCO	1er janvier	421
Résorption de l'emploi précaire	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes spécialité action éducative	+15	DASCO	1er janvier	421
Transformations	Educateur des activités physiques et sportives	-1	DJS	1er janvier	40
Transformations	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+1	DJS	1er janvier	40
Redéploiements	Adjoint technique d'administrations parisiennes	-24	DJS	1er janvier	414
Redéploiements	Educateur des activités physiques et sportives	-3	DJS	1er janvier	40
Redéploiement	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-1	DJS	1er janvier	40
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-2	DJS	1er janvier	40
Redéploiements	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-15	DASCO	1er janvier	421
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-3	DASCO	1er janvier	421

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

rubriques M14	intitulé	directions
510	Santé - services communs (LHVP, LEPE, SMASH)	DASES
511	Dispensaires et autres établissement sanitaires (Eastman, Capp, CMS, vaccinations)	DASES
520	Interventions sociales - services communs	DASES

**I / CREATIONS**

S'il n'y a pas d'ouvertures d'équipements justifiant des créations de postes sur le secteur sanitaire et social, le service public de proximité est néanmoins renforcé. En particulier, la déconcentration des secteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance se poursuit, et se traduit au BP 2015 par la création d'un poste administratif pour le secteur prenant en charge le 18ème arrondissement.

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Nouvelle mission	Déconcentration du bureau de l'aide sociale à l'enfance	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+1	DASES	1er janvier	520

**II / AUTRES MOUVEMENTS**

Les redéploiements proposés, centrés sur les services administratifs, s'inscrivent dans l'objectif général d'évolution maîtrisée de la masse salariale et de modernisation des fonctions support, et dans la priorité donnée au développement des services de terrain.

Type de mouvement	Directions	NB de postes	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Transfert vers la DRH	DASES	-1	1er janvier	520

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Transformations	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	+1	DASES	1er janvier	520
Redéploiement	Attaché d'administrations parisiennes	-1	DASES	1er janvier	520
Redéploiement	Chargé de mission cadre supérieur	-1	DASES	1er janvier	520
Redéploiements	Chargé de mission cadre moyen	-1	DASES	1er janvier	520
Redéploiements	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-5	DASES	1er janvier	520
Redéploiement	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-1	DASES	1er janvier	520

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

FONCTION 6 - Famille

rubriques 64	intitulé Crèches et garderies	directions DFPE
-----------------	----------------------------------	--------------------

I / CREATIONS

La petite enfance constitue l'une des grandes priorités de la mandature, et fait l'objet d'une attention particulière.

Aussi est-il prévu de créer 44 postes pour les nouveaux établissements d'accueil de la petite enfance (dont 1,5 au budget départemental). 38 postes au budget communal accompagnent l'ouverture de 2 crèches collectives de 66 berceaux, rue de Gravelle (12e) et dans la ZAC Paris Nord-Est (19e), et 1 poste est prévu au titre du développement du secteur partenarial.

Par ailleurs, un vrai renforcement du volant de remplacement est apparu nécessaire au bon fonctionnement des crèches et à l'amélioration des conditions de travail des personnels de la petite enfance. 40 créations sont prévues à ce titre.

Enfin, 7 autres créations de postes sont nécessaires sur le secteur prioritaire de la petite enfance : 2 postes pour le plan d'actions relatif à l'accueil des enfants en situation de handicap, 1 poste pour accompagner la déconcentration de l'administration, 1 poste pour l'ouverture d'un nouveau relais d'assistants maternels et 3 postes pour compenser les départs constatés dans les jardins d'enfants Paris Habitat.

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Nouveaux équipements	Crèche collective 7 rue Gravelle / Claude Decaen (12e arrdt) - 66 places	Puéricultrice cadre de santé	+1,0	DFPE	1er septembre	64
Nouveaux équipements	Crèche collective 7 rue Gravelle / Claude Decaen (12e arrdt) - 66 places	Puéricultrice (classe normale et supérieure)	+1,0	DFPE	1er septembre	64
Nouveaux équipements	Crèche collective 7 rue Gravelle / Claude Decaen (12e arrdt) - 66 places	Educateur de jeunes enfants	+2,0	DFPE	1er septembre	64
Nouveaux équipements	Crèche collective 7 rue Gravelle / Claude Decaen (12e arrdt) - 66 places	Auxiliaire de puériculture et de soins	+11,5	DFPE	1er septembre	64
Nouveaux équipements	Crèche collective 7 rue Gravelle / Claude Decaen (12e arrdt) - 66 places	Agent technique de la petite enfance	+3,5	DFPE	1er septembre	64
Nouveaux équipements	Crèche collective ZAC Paris Nord Est MacDonald (19e arrdt) - 66 places	Puéricultrice (classe normale et supérieure)	+1,0	DFPE	1er septembre	64
Nouveaux équipements	Crèche collective ZAC Paris Nord Est MacDonald (19e arrdt) - 66 places	Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+1,0	DFPE	1er septembre	64
Nouveaux équipements	Crèche collective ZAC Paris Nord Est MacDonald (19e arrdt) - 66 places	Educateur de jeunes enfants	+2,0	DFPE	1er septembre	64
Nouveaux équipements	Crèche collective ZAC Paris Nord Est MacDonald (19e arrdt) - 66 places	Auxiliaire de puériculture et de soins	+11,5	DFPE	1er septembre	64
Nouveaux équipements	Crèche collective ZAC Paris Nord Est MacDonald (19e arrdt) - 66 places	Agent technique de la petite enfance	+3,5	DFPE	1er septembre	64
Nouveaux équipements	Prise en compte des contraintes architecturales : CC Campo-Formio (13e), Montéra (12e)	Auxiliaire de puériculture et de soins	+2,0	DFPE	1er janvier	64
Nouveaux équipements	Application de la norme dans le centre PMI Diebold (8e)	Auxiliaire de puériculture et de soins	+1,0	DFPE	1er janvier	64
Nouveaux équipements	Fonctionnement en multi-accueil : Diebold (8e), Geffroy (13e), Porte de Vanves (14e)	Agent technique de la petite enfance	+1,5	DFPE	1er janvier	64
Renforcements	Renfort du volant de remplacement dans les établissements de la petite enfance	Auxiliaire de puériculture et de soins	+40	DFPE	1er janvier	64
Renforcements	Evolution du secteur partenarial	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	+1	DFPE	1er janvier	64
Renforcements	Accueil des enfants en situation de handicap	Auxiliaire de puériculture et de soins	+2	DFPE	1er janvier	64
Renforcements	Déconcentration CASPE 16/17	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+1	DFPE	1er janvier	64
Renforcements	Nouveau relais d'assistants maternels	Educateur de jeunes enfants	+1	DFPE	1er janvier	64
Changement de périmètre	Etablissements de la petite enfance Paris Habitat	Educateur de jeunes enfants	+1	DFPE	1er janvier	64
Changement de périmètre	Etablissements de la petite enfance Paris Habitat	Agent de ménage contractuel	+2	DFPE	1er janvier	64

**II / AUTRES MOUVEMENTS**

40 auxiliaires de puériculture accéderont à un emploi fonctionnel de catégorie C, ce qui permettra d'améliorer les déroulements de carrière et de mieux traiter les questions d'hygiène et de sécurité. Cette évolution donne lieu à des transformations catégorielles.

Des transformations sont également prévues afin de mieux adapter les ressources aux besoins de terrain. En particulier, une transformation entre le budget communal et le budget départemental permet de renforcer le dispositif des diététiciens.

Enfin, les redéploiements proposés restent limités sur cette fonction, qui regroupe essentiellement des services en contact direct avec les Parisiens.

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet en 2015	Rubrique M14
Transformation gageant une création au budget départemental	Puéricultrice cadre de santé	-1	DFPE	1er janvier	64
Mesures catégorielles	Auxiliaire de puériculture et de soins	-40	DFPE	1er janvier	64
Mesures catégorielles	Référent prévention et communication des établissements de la petite enfance	+40	DFPE	1er janvier	64
Transformations	Agent technique de la petite enfance	-3	DFPE	1er janvier	64
Transformations	Educateur de jeunes enfants	+3	DFPE	1er janvier	64
Redéploiement	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-1	DFPE	1er janvier	64
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-2	DFPE	1er janvier	64
Redéploiement	Adjoint technique d'administrations parisiennes	-1	DFPE	1er janvier	64
Redéploiement	Puéricultrice cadre de santé	-1	DFPE	1er janvier	64



Délibération des 15 et 16 décembre 2014

**FONCTION 7 - Logement**

rubriques M14 70	intitulé Services communs	directions DLH
---------------------	------------------------------	-------------------

**MOUVEMENTS BUDGETAIRES**

S'il n'y a pas d'ouvertures d'équipements justifiant des créations de postes sur le secteur du logement, les besoins fonctionnels entraînent la promotion d'un personnel de maîtrise dans l'emploi de chef d'exploitation. Les effectifs de la Direction du Logement de l'Habitat sont par ailleurs ajustés par un transfert de poste en provenance du Secrétariat Général.

Enfin, les redéploiements proposés, issus notamment de la filière administrative, soutiennent une gestion des ressources humaines tournée vers le développement des services publics auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Type de mouvement	Directions	NB de postes	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Transferts en provenance du SG/DPMC	DLH	+1	1er janvier	70

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Mesures catégorielles	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-1	DLH	1er janvier	70
Mesures catégorielles	Chef d'exploitation	+1	DLH	1er janvier	70
Redéploiement	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-1	DLH	1er janvier	70
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-4	DLH	1er janvier	70
Redéploiement	Architecte voyer	-1	DLH	1er janvier	70
Redéploiement	Technicien de laboratoire cadre de santé	-1	DLH	1er janvier	70

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

**FONCTION 8 - Aménagements et services urbains, environnement**

rubriques	intitulé	directions
810	Services communs (direction, sous-direction)	DPE
811	Eaux et assainissement (SIAAP et IIBRBS)	DPE
812	Collecte et traitement des ordures ménagères (STPP)	DPE
Hors M14	Section de l'Assainissement de Paris (SAP)	DPE
Hors M14	Budget Annexe de l'Eau (BAE)	DPE
816	Autres réseaux et services divers (canaux)	DVD
820	Aménagements urbains - services communs	DEVE / DU
821	Réseaux et services divers	DVD
822	Routes et voirie	DVD
823	Espaces verts urbains	DEVE
Hors M14	Budget annexe du fossoyage	DEVE

**I / CREATIONS**

La Municipalité défend un projet de ville durable. L'ouverture de nouveaux services publics dans le domaine de l'environnement, la propreté des espaces publics et le développement de l'économie circulaire comptent parmi les priorités de la mandature.

À la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, 6 nouveaux jardins ou espaces verts seront livrés en 2015, justifiant la création de 3 postes pour leur entretien et leur surveillance. Il est également prévu de créer 1 poste supplémentaire au titre du renforcement de l'administration déconcentrée, au plus près des Parisiennes et des Parisiens. Enfin, 2 créations de postes accompagneront les chantiers de la mandature.

À la Direction de la Propreté et de l'Eau, un renforcement des équipes de terrain est proposé avec la création de 12 postes d'éboueur. Ce renforcement pourra être poursuivi à l'occasion des prochains budgets emplois.

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet	Rubrique M14
Nouveaux équipements	Nouveaux espaces verts	Adjoint technique d'administrations parisiennes	+2	DEVE	1er janvier	823
Nouveaux équipements	Nouveaux espaces verts	Agent d'accueil et de surveillance	+1	DEVE	1er janvier	823
Renforcement	Service exploitation des jardins / Division 5/6/7	Attaché d'administrations parisiennes	+1	DEVE	1er janvier	823
Renforcement	Mise en œuvre des projets de mandature	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	+2	DEVE	1er janvier	823
Renforcement	Propreté du domaine public	Eboueur	+12	DPE	1er janvier	812

**II / AUTRES MOUVEMENTS**

La Ville de Paris veille à l'amélioration des déroulements de carrière de ses agents.

- À la suite des discussions qui se sont tenues pendant l'année 2014 avec les personnels de maîtrise, encadrants de proximité, il a été décidé d'améliorer leurs parcours professionnels. 10 transformations de postes de personnel de maîtrise en postes de chef d'exploitation sont proposées à ce titre.

- À la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, la réforme de la catégorie B se poursuit avec la requalification de 5 emplois (dont un au budget annexe de l'assainissement).

- Dans le cadre du plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, 1 transformation d'emploi contractuel en emploi titulaire est proposée.

Par ailleurs, des transformations de postes sont proposées à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement afin de suivre la mise en place du plan d'économie circulaire, et à la Direction de la Voirie et des Déplacements, suite à la nouvelle organisation de l'Inspection générale des carrières, et en vue du développement des activités d'audit et de certification du Laboratoire d'essais des matériaux (LEM), génératrices de recettes pour la Ville.

Les directions de cette fonction participent à l'effort de redéploiements, grâce à une réflexion approfondie sur l'organisation des missions, des services et des fonctions support. Ces redéploiements permettent de remplir les objectifs de service public tout en tenant compte des grands équilibres financiers.

Type de mouvement	Directions	NB de postes	Date d'effet	Rubrique M14
Transfert de la DVD vers la DILT	DVD	-2	1er janvier	822
Transfert de la DEVE vers la DICOM	DEVE	-1	1er janvier	820
Transfert de la DPA vers la DEVE	DEVE	+1	1er janvier	820

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Mesures catégorielles	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-2	DEVE	1er janvier	820
Mesures catégorielles	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-2	DEVE	1er janvier	823
Mesures catégorielles	Chef d'exploitation	+2	DEVE	1er janvier	820
Mesures catégorielles	Chef d'exploitation	+2	DEVE	1er janvier	823
Mesures catégorielles	Agent d'accueil et de surveillance	-5	DEVE	1er janvier	823
Mesures catégorielles	Technicien de tranquillité publique et de surveillance	+5	DEVE	1er janvier	823
Mesures catégorielles	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-3	DVD	1er janvier	822
Mesures catégorielles	Chef d'exploitation	+3	DVD	1er janvier	822
Mesures catégorielles	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-2	DPE	1er janvier	812
Mesures catégorielles	Chef d'exploitation	+2	DPE	1er janvier	812
Résorption de l'emploi précaire	Agent technique contractuel de catégorie IV C	-1	DEVE	1er janvier	823
Résorption de l'emploi précaire	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	+1	DEVE	1er janvier	823
Transformations	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-2	DEVE	1er janvier	820
Transformations	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	+2	DEVE	1er janvier	820
Transformations	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	-3	DEVE	1er janvier	823
Transformations	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	+1	DEVE	1er janvier	823
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes	+1	DEVE	1er janvier	823
Transformations	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-1	DEVE	1er janvier	820
Transformations	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	+1	DEVE	1er janvier	823
Transformations	Agent informatique cadre supérieur	-1	DEVE	1er janvier	820
Transformations	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	+1	DEVE	1er janvier	820
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur	-1	DEVE	1er janvier	820
Transformations	Ingénieur hydrologue et hygiéniste	+1	DEVE	1er janvier	820
Transformations	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-2	DPE	1er janvier	810
Transformations	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+3	DPE	1er janvier	810
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur	-1	DVD	1er janvier	822
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes	+1	DVD	1er janvier	822
Transformations	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	-3	DVD	1er janvier	822
Transformations	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	+2	DVD	1er janvier	822
Redéploiements	Adjoint technique d'administrations parisiennes	-28	DEVE	1er janvier	823
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-2	DEVE	1er janvier	820
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-3	DPE	1er janvier	812
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-4	DPE	1er janvier	810

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Redéploiement	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-1	DPE	1er janvier	810
Redéploiement	Chargé de mission cadre moyen	-1	DPE	1er janvier	810
Redéploiement	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-1	DPE	1er janvier	812
Redéploiements	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-3	DU	1er janvier	820
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-5	DU	1er janvier	820
Redéploiements	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	-2	DU	1er janvier	820
Redéploiements	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	-3	DU	1er janvier	820
Redéploiements	Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-2	DVD	1er janvier	822
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-3	DVD	1er janvier	816
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-7	DVD	1er janvier	822
Redéploiements	Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement	-3	DVD	1er janvier	822
Redéploiement	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	-1	DVD	1er janvier	822
Redéploiement	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-1	DVD	1er janvier	822
Redéploiement	Adjoint technique d'administrations parisiennes	-18	DVD	1er janvier	822

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Mesures catégorielles	Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-1	DPE	1er janvier	BA
Mesures catégorielles	Chef d'exploitation	+1	DPE	1er janvier	BA
Redéploiement	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-1	DPE	1er janvier	BA
Redéploiement	Technicien supérieur d'administrations parisiennes et chef de subdivision	-1	DPE	1er janvier	BA

Délibération des 15 et 16 décembre 2014

**FONCTION 9 - Action économique**

rubriques M14	intitulé	directions
90	Interventions économiques	DDEEES

**I / CREATIONS**

L'ouverture d'une antenne de la Maison des Initiatives Étudiantes, située rue de Rennes (6e arrondissement), justifie la création d'un poste de catégorie C en complément du poste de catégorie B créé au BS 2013 pour la préfiguration de l'équipement.

Par ailleurs, l'objectif de doter la ville de Paris d'un schéma directeur du tourisme formalisant la stratégie parisienne pour son premier secteur économique justifie la création d'un poste de cadre A.

Type de mouvement	Service ou équipement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Nouveaux équipements	Maison des Initiatives Etudiantes	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+1	DDEEES	1er janvier	90
Nouvelle mission	Schéma directeur tourisme	Attaché d'administrations parisiennes	+1	DDEEES	1er janvier	90

**II / AUTRES MOUVEMENTS**

Dans une logique fonctionnelle propice aux synergies, le service de l'apprentissage, des stages et des contrats aidés est désormais rattaché à la Direction des ressources humaines. La régularisation budgétaire correspondante est effectuée au BP 2015. Les agents conservent leurs missions.

Dans une perspective de développement de l'emploi titulaire stable, le mouvement de transformation d'emplois contractuels en emplois titulaires susceptibles d'être occupés par des agents contractuels, amorcé au BS emplois 2014, se poursuit avec 11 transformations (conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).

Enfin, les redéploiements de postes administratifs permettent de soutenir le développement des services publics de proximité.

Type de mouvement	Directions	NB de postes	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Transfert vers la DRH	DDEEES	-39	1er janvier	90
Transfert vers les effectifs non répartis	DDEEES	-1	1er janvier	90

Type de mouvement	Corps ou emploi	NB de postes	Direction	Date d'effet 2015	Rubrique M14
Transformations	Chargé de mission cadre supérieur	-11	DDEEES	1er janvier	90
Transformations	Attaché d'administrations parisiennes	+11	DDEEES	1er janvier	90
Redéploiements	Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-2	DDEEES	1er janvier	90